



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2021-07-25

COMITE SYNDICAL DU 07 JUILLET 2021

ETUDE MUTUALISEE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS : CONVENTION

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à 18h15, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 28 juin 2021

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 23

Pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : François MAS

Présents : Vincent LAFITTE, conseiller décideurs locaux de la DRFIP, Bernis Huald, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Sabine OESTEREICH, assistante de direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude, THIBEAU Daniel, PAULETTO Patrice, DUVAL Viviane, GAUTHIER Pierre / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** ALFONSO CHARIOL Agnès (pouvoir de MICHEL Fabrice) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOUTY Gilbert, LAPEROUSSAZ Patrick, REY Jean-Louis, / **Communauté de communes du Pays Foyen :** GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande, MAS François (pouvoirs de MARGOULLÉ Michel et PLAT Tristan) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** CHAMPAGNE Marie-Claude, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MASCOTTO Jean-Louis, GERVAIS Jacques.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice (pouvoir à ALFONSO CHARIOL Agnès).

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), MARGOULLÉ Michel (pouvoir à MAS François), PLAT Tristan, (pouvoir à MAS François).

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, POIVERT Liliane / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** LABORDE Thierry / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** GUIMBERTEAU Yannick, / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOUDENS David, ROUBINEAU Jean Pierre, ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** ARDOUIN Eliam, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre.

ETUDE MUTUALISEE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS : CONVENTION

Le Comité Syndical du Castillonnais et du réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8 qui prévoient que les collectivités territoriales et leurs groupement peuvent créer, dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi, des groupement de commandes.

Vu la délibération D2021-03-16 prise lors du comité syndical du 30 mars 2021 validant la participation de l'USTOM au groupement de commandes et à l'élaboration de l'étude mutualisée pour le traitement des déchets, à son financement au prorata des populations DGF de chaque EPCI et autorisant le Président à signer les conventions afférentes.

Considérant les modifications apportées à la convention initiale.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

-**VALIDE** la convention constitutive telle que présentée.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

Le Président
Christian MALAN



F. Malan